



Assemblée générale

Distr. générale
27 juillet 2007
Français
Original : anglais

Soixante-deuxième session

Rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa quarante-deuxième réunion directive*

Genève, 27 juin 2007

* Le présent document est une version préliminaire du rapport du Conseil du commerce et du développement sur sa quarante-deuxième réunion directive, tenue à l'Office des Nations Unies à Genève, le 27 juin 2007. Il sera publié sous forme définitive avec les rapports sur les travaux de la quarantième réunion directive, de la quarante et unième réunion directive et de la cinquante-quatrième session du Conseil en tant que *Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-deuxième session, Supplément n° 15 (A/62/15)*.



Table des matières

	<i>Page</i>
I. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique	1
II. Ordre du jour des douzièmes sessions des commissions	11
III. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives, questions connexes : désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil	12
IV. Questions diverses.....	12
V. Questions d'organisation	12
Annexes	
I. Ordre du jour de la quarante-deuxième réunion directive du Conseil.....	14
II. Participation.....	15

I. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique

(Point 2 de l'ordre du jour)

1. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document suivant :

« Activités entreprises par la CNUCED en faveur de l'Afrique : Rapport du Secrétaire général de la CNUCED » (TD/B/EX(42)/2).

2. Le **Secrétaire général de la CNUCED**¹ a dit que l'assistance à l'Afrique bénéficiait d'une attention croissante de la part de la communauté internationale, y compris du G-8. Au cours des dernières années, le montant de l'aide publique au développement (APD) versée à l'Afrique avait augmenté, même si c'était essentiellement sous la forme d'un allègement de la dette. Tout en se félicitant de ces initiatives, le Secrétaire général a dit que, même en annulant la totalité de la dette, les obstacles au développement de l'Afrique ne seraient pas pour autant levés si, parallèlement, les transferts de ressources étaient insuffisants. L'Afrique accomplissait pourtant de gros progrès dans le domaine de la gouvernance, les pays participant de manière croissante au mécanisme d'évaluation intra-africaine. Le Secrétaire général a proposé que les pays qui ne l'avaient pas encore fait ratifient au plus tôt la Convention des Nations Unies contre la corruption.

3. Le secrétariat avait accru son assistance technique à l'Afrique en matière de gestion de la dette et de technologies de l'information et de la communication en fournissant des ordinateurs personnels et des serveurs. Il avait organisé des ateliers de formation sur des sujets comme la production et le commerce de produits de base, la gestion des richesses minérales et la promotion de l'investissement. En février 2007, plusieurs pays avaient participé à un atelier régional organisé en Égypte sur les grands problèmes internationaux relatifs au développement, atelier qui s'inscrivait dans le cadre des cours de formation dispensés en application du paragraphe 166 du Plan d'action de Bangkok. En outre, la CNUCED avait apporté sa contribution technique à plusieurs initiatives de coopération Sud-Sud. Des services consultatifs avaient été fournis en liaison avec l'Initiative d'aide au commerce de l'OMC et les négociations sur l'accord de partenariat économique signé entre les pays ACP et l'UE; diverses activités avaient été menées dans le cadre du Programme intégré d'assistance technique en faveur de certains PMA et d'autres pays africains (JITAP). La CNUCED avait aussi contribué au Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD), en assurant la vice-présidence du nouveau groupe sur l'industrie, le commerce et l'accès aux marchés. Ses travaux sur le développement du secteur privé avaient été consolidés grâce au recours accru au programme EMPRETEC en Afrique.

4. Le Secrétaire général a exhorté l'Afrique à prendre les mesures définies dans le Plan d'action d'Arusha sur les produits de base africains afin de diversifier leur économie au profit de produits à haute valeur ajoutée. La CNUCED, pour sa part, devrait entreprendre davantage d'analyses dans ce domaine, sur des questions telles que la compétitivité, la diversification et le commerce Sud-Sud de produits de base, et lancer de nouvelles initiatives pour aider les producteurs africains de ce secteur. Compte tenu des recettes exceptionnelles provenant de la hausse cyclique des prix des produits de base, des lignes directrices sur les meilleurs moyens d'utiliser ces recettes aux fins du développement durable devraient être élaborées.

¹ En l'absence du Secrétaire général, sa déclaration a été lue par le Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux.

5. Les entrées d'IED sur le continent avaient augmenté régulièrement, atteignant un sommet à 40 milliards de dollars environ en 2006, même si elles représentaient toujours une part modeste des flux mondiaux. Les travaux du secrétariat pourraient souligner la contribution que l'IED pouvait apporter aux efforts déployés par les pays africains pour atteindre l'objectif du Millénaire pour le développement consistant à réduire de moitié la pauvreté d'ici à 2015, ainsi qu'à la hausse de la productivité dans leur économie grâce à la transmission de connaissances, à l'innovation technologique et à sa diffusion. L'intégration régionale offrait à l'Afrique la possibilité de créer de nouveaux marchés pour les producteurs nationaux, et pourrait aider les pays africains à promouvoir leur industrialisation et leur modernisation technologique afin d'accroître leur compétitivité et leur participation aux chaînes mondiales de production.

6. S'agissant du rapport 2007 de la CNUCED sur le développement économique en Afrique, le Secrétaire général a souligné combien il importait d'exploiter les ressources financières intérieures pour mobiliser des fonds supplémentaires destinés à réduire le déficit de ressources de l'Afrique et à accélérer le développement économique et la réduction de la pauvreté. Si les pays africains pouvaient financer une part croissante de leurs besoins en matière de développement au moyen de leurs ressources intérieures, ils disposeraient de la souplesse qui leur fait cruellement défaut pour élaborer et appliquer des politiques adaptées, c'est-à-dire des politiques répondant à leurs impératifs de développement, notamment économique et social, ce qui donnerait un véritable sens aux notions d'« appropriation » et de « marge d'action ». Pour sa part, le secrétariat avait lancé un projet de mobilisation des ressources financières en Afrique, financé par le Compte de l'ONU pour le développement et couvrant la période 2006-2008; son principal objectif était d'aider les pays africains à recenser d'autres sources extérieures et intérieures de financement non génératrices de dettes et de les utiliser de manière plus efficace pour la réduction de la pauvreté. Ce projet portait sur sept pays répartis sur l'ensemble du continent. Les résultats préliminaires des six premières études de cas seraient présentés lors d'un séminaire régional qui se tiendrait au Bénin en juillet 2007.

7. En conclusion, concernant la douzième session de la Conférence, le Secrétaire général a dit que l'un des temps forts serait le débat de haut niveau des chefs d'État et de gouvernement sur « le commerce et le développement au service de la prospérité de l'Afrique », qui porterait sur cinq grands domaines, à savoir : l'investissement, l'APD, le commerce, les produits de base et les migrations.

8. Le représentant du **Honduras**, s'exprimant au nom du **Groupe des 77 et de la Chine**, a salué le rapport sur les activités entreprises par la CNUCED en faveur de l'Afrique. S'agissant de la hausse récente des prix des produits de base, il a mis en garde les pays africains tributaires de ces produits contre le sentiment illusoire de sécurité. Il s'est félicité du nouvel engagement, annoncé lors du Sommet du G-8 tenu cette année, d'augmenter les apports d'APD. En outre, il a fait observer que le taux de croissance de l'économie africaine de 5,7 % enregistré en 2006 et celui de 5,8 % estimé pour 2007 étaient inférieurs aux 7 à 8 % nécessaires pour atteindre l'objectif de développement visant à réduire de moitié la pauvreté absolue d'ici à 2015. En outre, bien que les pays africains aient bénéficié d'un allègement de leur dette, le service de la dette n'avait pas diminué du fait de la hausse des taux d'intérêt. Compte tenu de cette situation, la communauté internationale devait consentir de nouveaux efforts.

9. Le représentant de l'**Angola**, parlant au nom du **Groupe africain**, a souligné que malgré la hausse rapide et récente des entrées d'IED en Afrique, la part de la région dans l'IED mondial n'avait pas augmenté. Le Groupe s'intéressait à la question de l'IED Sud-Sud, en particulier aux activités des PME asiatiques en Afrique, car celles-ci avaient davantage de possibilités d'établir des relations avec des entreprises et des institutions des pays d'accueil du continent. Dans ce contexte, la publication de la CNUCED sur l'IED asiatique en Afrique parue récemment était opportune et utile, et il serait judicieux d'obtenir davantage d'informations tirées de travaux de recherche sur les initiatives concrètes tendant à améliorer les capacités locales et à accroître les flux d'IED. L'initiative conjointe du Marché commun de l'Afrique orientale et australe et de la CNUCED visant à renforcer les capacités de collecte de données de qualité sur l'IED constituait un pas très important dans cette direction. Le Groupe a demandé à la CNUCED d'accroître son assistance technique aux pays africains afin de les aider à améliorer la collecte et la communication de données sur l'IED. Il se félicitait des recommandations issues des examens de la politique d'investissement, qui étaient adaptées aux besoins particuliers de chaque pays, et saluait l'action de la CNUCED tendant à améliorer le mécanisme d'évaluation intra-africaine. En outre, les pays africains comptaient continuer de bénéficier d'un appui dans le cadre des accords internationaux d'investissement. La libéralisation était minime lorsqu'un pays ne disposait pas de fournisseurs locaux compétitifs susceptibles de s'adapter. Le renforcement des capacités et le développement des qualifications au niveau local devraient constituer un élément essentiel des programmes nationaux portant sur les capacités d'offre en Afrique. L'Initiative d'aide au commerce englobait l'investissement et comprenait les politiques encourageant le transfert de technologie, l'entrepreneuriat, le développement des entreprises et la consolidation des chaînes de production.

10. Le Groupe africain se félicitait de l'assistance fournie par le programme EMPRETEC en Afrique et de l'extension de ce programme, qui avait réussi à favoriser l'établissement de relations interentreprises. Les entreprises intégraient leur responsabilité propre dans leur modèle d'activité. La CNUCED devrait continuer à collaborer étroitement avec les sociétés transnationales afin que celles-ci s'engagent à développer les fournisseurs locaux. Compte tenu de la faible participation de l'Afrique au commerce international et de sa dépendance à l'égard des produits de base, une attention particulière devait être accordée aux besoins et aux intérêts du continent. Les activités de renforcement des capacités en matière de négociations commerciales et l'accroissement de la contribution du commerce international à l'amélioration des conditions de vie et à la réduction de la pauvreté jouaient un rôle crucial en vue d'assurer la participation de l'Afrique aux négociations commerciales multilatérales.

11. Concernant l'importance des travaux sur les produits de base dans l'assistance que la CNUCED fournissait aux pays africains en matière de politique commerciale, le représentant a dit que son groupe attendait avec intérêt la création de la Bourse panafricaine des produits de base, et remerciait la CNUCED de son appui précieux à cette initiative. Le Groupe se félicitait aussi de l'initiative globale sur les produits de base s'inscrivant dans le cadre de la préparation de la douzième session de la Conférence, et fondait de grands espoirs sur sa concrétisation et sa mise en œuvre.

12. Le représentant a dit que son groupe était inquiet du rôle confié à la CNUCED dans le Cadre intégré, et a demandé quelle stratégie celle-ci adopterait pour accroître sa participation au Cadre intégré renforcé. En outre, il a proposé que la CNUCED redouble d'efforts en vue d'appliquer, en collaboration avec la

communauté internationale, le Programme d'action d'Almaty en faveur des pays en développement sans littoral et de transit. Ce faisant, la CNUCED devrait aider les pays en développement africains concernés à concevoir et à appliquer des solutions pratiques pour améliorer le transport en transit. Le Groupe notait avec satisfaction que les universités africaines participaient de manière croissante à l'Institut virtuel de la CNUCED, et se félicitait de l'appui de cette dernière au renforcement des programmes d'enseignement liés au commerce dans les universités africaines, ainsi que du perfectionnement des compétences en matière de recherche des universitaires africains.

13. En conclusion, le représentant a pris note des activités entreprises par la CNUCED dans les pays africains en vue de favoriser l'utilisation des TIC au service de leur développement, et a dit que beaucoup restait à faire dans ce domaine pour permettre aux pays africains de disposer de meilleures chances de participer au commerce international et aux flux d'investissement.

14. Le représentant du **Bénin**, parlant au nom des pays les moins avancés (PMA), a remercié la CNUCED de la qualité des documents d'information établis et des activités menées pour aider les PMA à renforcer leurs capacités et à promouvoir les échanges. Toutefois, beaucoup restait encore à faire pour répondre aux besoins divers et croissants des pays africains en général et des PMA en particulier – par exemple, le passage à la phase III du JITAP. Toutes les institutions partenaires devraient s'employer à faire du Cadre intégré un outil efficace de réduction de la pauvreté en renforçant les capacités d'exécution. Il était regrettable que la CNUCED ne produise pas davantage d'analyses directives sur les produits de base comme elle l'avait fait dans les années 70. Il fallait reprendre de manière créative les travaux que la CNUCED avait accomplis dans ce domaine afin d'aider les pays africains à concevoir des programmes intégrés de diversification de leur économie tributaire des produits de base. Les résultats des travaux actuels de la CNUCED sur la promotion de l'investissement étaient mitigés, et l'on devrait insister davantage sur l'évaluation de la qualité et de l'impact de l'IED, surtout dans le secteur minier. Ces travaux devraient aider les PMA à acquérir la capacité de négocier de meilleurs contrats. On pourrait commencer par un échange de données d'expérience et de meilleures pratiques entre pays en développement, et par l'établissement de contrats types de prospection ou d'exploitation de minéraux. En outre, il serait souhaitable de faire le bilan des partenariats pour le développement que la onzième session de la Conférence avait lancés dans les trois secteurs suivants : produits de base, investissement, et renforcement des capacités des instituts de formation et de recherche des pays en développement. Par ailleurs, le NEPAD méritait d'être davantage soutenu.

15. La représentante de la **Thaïlande**, parlant au nom du Groupe asiatique, a noté que la coopération interrégionale entre l'Asie et l'Afrique s'était accrue grâce au commerce Sud-Sud et au Forum Asie-Pacifique, entre autres mécanismes. Son groupe remerciait le secrétariat de son action en faveur de la croissance économique et du développement de l'Afrique, ainsi que de ses activités menées notamment dans les domaines suivants : NEPAD, programme relatif aux produits de base, examens de la politique d'investissement, analyses de la viabilité de l'endettement et gestion de la dette; les programmes intégrés d'assistance technique devraient être renforcés. En conclusion, la représentante a dit que le Groupe asiatique considérait que la douzième session de la Conférence, qui devait se tenir à Accra en 2008, serait une très bonne occasion d'approfondir les travaux menés dans ces domaines, et se

réjouissait de travailler avec le Groupe africain et les autres groupes régionaux dans les mois suivants.

16. Le représentant de l'**Allemagne**, parlant au nom de l'**Union européenne** (UE), a réaffirmé l'engagement de l'UE en faveur du développement de l'Afrique, en mettant l'accent sur les principes fondamentaux que sont le partenariat, la responsabilité et l'appropriation, la bonne gouvernance, la primauté du droit et le respect des droits de l'homme. Malgré les progrès récemment accomplis en Afrique, caractérisés par une croissance économique générale élevée due à des exportations vigoureuses de produits de base et par une réduction de la pauvreté dans plusieurs pays, l'Afrique avait encore besoin d'entretenir une forte dynamique pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement d'ici à 2015. Au Sommet du G-8 qui s'était tenu récemment en Allemagne, les pays développés et les pays en développement s'étaient entendus sur un ensemble de principes fondamentaux qui devaient guider leur coopération en matière de développement. La poursuite d'une stratégie conjointe UE-Afrique axée sur le renforcement du partenariat politique et de la coopération serait au cœur du Sommet UE-Afrique qui se tiendrait à Lisbonne (Portugal) en décembre 2007.

17. Les activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique devraient porter sur trois grands domaines, à savoir : l'analyse du commerce et de l'investissement; le renforcement des capacités, en particulier les capacités de négocier des accords commerciaux et des accords d'investissement; et les projets d'assistance technique. Le Cadre intégré et le JITAP, ainsi que les activités de la CNUCED en faveur du NEPAD, étaient particulièrement susceptibles d'aider à atteindre les objectifs fixés. Faisant observer que l'assistance à l'Afrique devrait répondre aux demandes formulées par les pays, le représentant a invité les pays africains à donner leurs points de vue sur la meilleure façon dont la CNUCED et la communauté des donateurs pouvaient fournir une aide plus efficace. La tenue de la douzième session de la Conférence au Ghana serait une bonne occasion de démontrer la relation de symbiose qui existe entre la CNUCED et les pays en développement. En outre, l'Afrique aurait la possibilité de réaffirmer sa volonté de trouver des solutions aux problèmes non résolus, par exemple poursuivre la lutte contre la pauvreté. En conclusion, le représentant a dit que l'UE était prête à poursuivre le dialogue consacré à l'Afrique avec tous les partenaires intéressés.

18. Le représentant de l'**Inde** a noté que, malgré des signes réels d'amélioration des résultats économiques depuis 2003, l'Afrique avait encore besoin d'une aide importante pour répondre à ses besoins immenses en matière de développement. La communauté des donateurs devrait honorer sa promesse de porter à 0,7 % du revenu national brut le montant total de son aide. L'Inde et l'Afrique avaient construit une relation mutuellement bénéfique. Par exemple, le programme indien de coopération technique et économique avait ainsi permis de former près de 1 000 fonctionnaires africains chaque année dans le cadre de divers programmes de renforcement des capacités, et les écoles supérieures et universités indiennes accueillaient désormais 15 000 étudiants africains environ par an. Les professionnels indiens travaillant en Afrique dans des domaines comme l'ingénierie, la médecine, la comptabilité et l'enseignement, avaient aussi apporté leur contribution au développement de l'Afrique.

19. En 1992, le Gouvernement indien avait lancé le programme « Focus Africa » destiné à promouvoir le commerce bilatéral avec sept pays d'Afrique subsaharienne. L'Inde avait noué des partenariats avec d'importants groupements sous-régionaux

africains et avec l'Union africaine. Outre l'exécution de projets, elle avait apporté une assistance aux pays africains dans le cadre d'activités relatives à des projets comme des études de faisabilité et des services consultatifs avec la participation d'experts indiens. Par le biais de réunions portant sur des partenariats pour des projets entre l'Inde et l'Afrique, elle avait favorisé l'établissement de relations entre ses industries et les pays africains. En conclusion, le représentant a dit que la CNUCED devrait poursuivre ses travaux de recherche et d'analyse indépendants sur l'Afrique, et ses activités de coopération technique adaptées aux besoins des pays africains en matière de développement.

20. Le représentant du **Japon** a félicité la CNUCED de ses activités en faveur de l'Afrique, et a annoncé que la quatrième réunion de la Conférence internationale de Tokyo sur le développement de l'Afrique (CITDA) se tiendrait à Yokohama du 28 au 30 mai 2008. Placée sous le thème d'une Afrique dynamique, la Conférence devait produire un plan concret de développement du continent, qui s'appuierait en partie sur l'évolution politique et économique favorable récente. Les questions relatives au commerce, à l'investissement, à l'infrastructure et à l'agriculture seraient débattues dans l'optique de l'accélération de la croissance afin de contribuer à ce que la situation propice actuelle suscite une croissance durable et favorable aux pauvres.

21. Le représentant de la **Fédération de Russie** a souligné l'importance des travaux de la CNUCED en faveur de l'Afrique à l'appui de la diversification économique du continent, de la promotion du commerce et de l'investissement et de l'allègement de la dette. La Fédération de Russie participait aux initiatives du G-8, mais les pays africains avaient besoin de consolider leurs institutions nationales en renforçant leurs capacités afin de tirer pleinement parti des possibilités offertes par un environnement économique international qui était actuellement favorable. La douzième session de la Conférence, qui se tiendrait en Afrique en 2008, devrait permettre d'attirer davantage l'attention sur le continent. La Fédération de Russie continuerait d'aider l'Afrique à se développer.

22. Le représentant de la **Chine** a noté que, malgré les progrès spectaculaires récemment enregistrés, l'Afrique se heurtait encore à de graves obstacles pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement. Le continent avait besoin du soutien de la communauté internationale pour développer les secteurs clefs qu'étaient notamment l'infrastructure, l'agriculture, l'industrie, ainsi que la santé et l'éducation, comme cela avait été souligné à la réunion organisée récemment par la CNUCED et le PNUD sur l'IED asiatique en Afrique et à la réunion annuelle de la Banque africaine de développement tenue en mai 2007 à Shanghai. L'Afrique avait particulièrement besoin de développer ses infrastructures, de mettre en valeur ses ressources humaines et de créer des emplois afin de réduire le taux élevé de pauvreté. La communauté internationale devrait donc tenir les promesses qu'elle lui avait faites concernant notamment l'annulation de la dette, l'accès aux marchés et la réduction de la pauvreté. En 50 ans de coopération pour le développement de l'Afrique, la Chine avait accordé jusqu'à 20 000 bourses à des étudiants africains et avait exécuté 900 projets de développement sur le continent. Elle avait aussi annulé récemment 11 milliards de yuan de dettes africaines, et comptait annuler bientôt 10 milliards de yuan de dettes supplémentaires. Afin d'aider à accroître les recettes d'exportation du continent, un certain nombre de pays africains avait bénéficié d'un accès en franchise de droits aux marchés chinois.

23. Le représentant de **Maurice** a salué les travaux de la CNUCED sur l'Afrique. Maurice avait tiré parti de l'examen de sa politique d'investissement : les flux d'investissement avaient augmenté après la mise en œuvre des recommandations formulées à cette occasion. Les autres activités de la CNUCED dont le pays avait bénéficié avaient trait aux travaux de recherche et aux services consultatifs destinés aux îles, au programme TrainForTrade, aux activités relatives au droit de la concurrence et à l'aide au commerce. La CNUCED devait intensifier ses travaux concernant les migrations temporaires (en coopération avec l'Organisation internationale pour les migrations), les capacités d'offre et la compétitivité.

24. La représentante des **États-Unis d'Amérique** a dit que son pays menait divers programmes en faveur de l'Afrique dans les domaines du commerce et du développement, et a affirmé sa détermination à œuvrer avec les partenaires africains à la croissance et à la prospérité de la région. Elle a demandé des éclaircissements sur deux questions examinées dans le rapport à l'examen. Premièrement, pourquoi autant de pays avaient-ils attendu si longtemps avant que leur politique d'investissement soit examinée par la CNUCED? Deuxièmement, dans quelle mesure la CNUCED avait-elle étudié l'établissement de partenariats public-privé comme stratégie de développement susceptible d'être appliquée en Afrique? La représentante a exhorté les représentants des pays africains à échanger leurs vues sur l'étendue des effets bénéfiques des travaux de la CNUCED.

25. Le représentant du **Sénégal** a noté avec satisfaction que le montant de l'aide aux PMA avait doublé en valeur nominale entre 1999 et 2004. Il s'est toutefois inquiété de la composition sectorielle de l'APD, et en particulier de la diminution de la part de l'APD nette destinée à l'infrastructure économique, qui était l'un des secteurs clefs pour aider les PMA, dont la plupart étaient des pays africains, à développer leurs capacités productives afin de tirer pleinement parti des débouchés commerciaux. Le rapport sur les activités entreprises par la CNUCED en faveur de l'Afrique indiquait que la part de l'APD destinée à l'infrastructure économique dans le montant total des engagements d'aide avait diminué pour passer de 48 % en 1992-1994 à 24 % en 2002-2004. Le représentant a demandé instamment que la réaffirmation de l'engagement de développer l'infrastructure de l'Afrique fasse partie des questions prioritaires à aborder lors de la douzième session de la Conférence.

26. L'Afrique avait besoin de bénéficier de mesures spéciales compte tenu de l'importance capitale que revêtaient les produits de base dans son économie. La CNUCED avait proposé de nouvelles initiatives dans ce domaine telles que la création de la Bourse panafricaine de produits de base, sans avoir évalué comme il se devait les résultats des précédentes initiatives, en particulier le Groupe d'étude international sur les produits de base lancé à la onzième session de la Conférence à São Paulo en 2004. Il a demandé si les recommandations formulées à la onzième session avaient été suivies d'effet et, dans l'affirmative, quels en avaient été les résultats. Le secrétariat devrait donner aux États membres des informations détaillées sur la bourse panafricaine des produits de base avant sa création.

27. Le représentant du **Rwanda** a noté que son pays avait bénéficié de l'assistance de la CNUCED à l'Afrique. Le taux de croissance du PIB s'était situé entre 6 et 7 % en moyenne au cours des trois dernières années. Toutefois, malgré une augmentation des exportations, la balance des paiements du pays était chroniquement déficitaire, les importations augmentant plus rapidement que les exportations à faible valeur ajoutée. Le renforcement des capacités et le développement de l'infrastructure

revêtaient ainsi la plus haute importance. En outre, l'absence de routes jusqu'aux usines de nettoyage empêchait le pays de doubler les revenus qu'il pouvait tirer de l'amélioration de la qualité du café.

28. Le représentant de l'**Iraq**, se félicitant des travaux de la CNUCED en faveur de l'Afrique et des PMA, a encouragé le secrétariat à former davantage de fonctionnaires africains à l'élaboration des politiques dans les domaines du commerce et de l'investissement. Il a proposé qu'une attention plus grande soit accordée au développement de l'infrastructure et des produits de base compte tenu de leur importance dans le développement de l'Afrique. En outre, l'annulation de la dette de l'Afrique permettrait aux pays concernés de financer, grâce aux économies réalisées, des projets de développement au lieu d'assurer le service de leur dette. La CNUCED devrait aussi aider les pays africains à poursuivre des politiques d'investissement qui accélèrent la croissance économique sans compromettre l'objectif global du développement durable.

29. Le représentant du **Zimbabwe**, tout en se félicitant des activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique, a dit que les travaux que le secrétariat menait dans le secteur des produits de base laissaient beaucoup à désirer. Le secrétariat devrait accorder une attention plus grande à ce domaine en lui affectant davantage de ressources humaines et financières. Le représentant estimait que l'action menée, y compris l'idée de créer une bourse panafricaine des produits de base, ne répondrait pas aux besoins réels de nombreux pays africains tributaires de ces produits. Il a appelé le secrétariat à informer le Conseil du commerce et du développement de son projet de renforcer prochainement ses travaux sur les produits de base.

30. La représentante de la **Zambie** a fait observer que l'examen des activités entreprises par la CNUCED en Afrique arrivait à un moment où la plupart des pays africains réorientaient leur politique de développement pour développer leurs propres capacités et encourager leurs ressortissants à investir dans leur pays. Le secrétariat devrait donc accorder davantage d'attention aux produits de base, à l'investissement intérieur et au développement des capacités productives en Afrique. Cela permettrait au continent d'utiliser de manière efficace ses abondantes ressources naturelles, d'accroître ses capacités d'entrepreneuriat et de créer des liens sectoriels qui engendreraient une croissance économique forte, produiraient de la richesse et réduiraient la pauvreté. La représentante a remercié la CNUCED de l'examen récent de la politique d'investissement de la Zambie, dans le cadre duquel des recommandations concrètes avaient été formulées sur la manière de surmonter certains des obstacles que le pays rencontrait, notamment à la promotion de l'investissement intérieur privé.

31. De nombreux pays, en particulier la Zambie, avaient participé au mécanisme d'évaluation intra-africaine car ils reconnaissaient l'importance de la bonne gouvernance, de la responsabilité et de la primauté du droit, et des améliorations étaient manifestes dans ces trois domaines. Toutefois, malgré les efforts déployés par les pays africains, les obstacles structurels continuaient d'entraver les progrès sur la voie du développement. En conclusion, la représentante a remercié la CNUCED de l'action utile accomplie en faveur de l'Afrique, ainsi que tous les partenaires de développement qui avaient continué de soutenir les travaux du secrétariat.

32. Le représentant de l'**Afrique du Sud** a dit qu'en améliorant la qualité de l'aide, les facteurs entravant le développement de l'Afrique seraient atténués. Il a salué les travaux de la CNUCED sur les secteurs nouveaux et dynamiques tels que les économies d'énergie dans la Communauté de développement de l'Afrique

australe, l'assurance, les exportations de fruits, ainsi que les TIC et la compétitivité dans le cadre de la suite donnée au Sommet mondial sur la société de l'information. Il a préconisé que les propositions formulées à la onzième session de la Conférence tenue à São Paulo soient réévaluées avant la douzième session prévue à Accra.

33. Le représentant du **Nigéria** a félicité la CNUCED de ses activités en Afrique, et a dit que celles-ci constituaient une manifestation claire de la détermination du secrétariat à améliorer la situation du continent et les conditions de vie de la population. Les divers partenaires de développement de l'Afrique devraient pérenniser leur assistance. Les bons résultats enregistrés récemment par de nombreux pays africains étaient essentiellement dus à une hausse des prix des produits de base, qui ne pouvait être durable. L'Afrique ne pouvait véritablement s'intégrer au régime commercial mondial que si les partenaires de développement s'engageaient davantage à renforcer les capacités du continent en vue de l'aider à accroître la valeur de ses exportations. Les obstacles non tarifaires aux exportations africaines devaient être levés. La CNUCED devrait veiller à ce que ces questions demeurent au premier rang des préoccupations internationales. Dans le même temps, les pays africains devaient davantage institutionnaliser la bonne gouvernance de sorte que l'assistance apportée par la CNUCED et les autres partenaires de développement soit efficace.

34. Le **Directeur de la Division de l'Afrique, des pays les moins avancés et des programmes spéciaux** a donné des précisions concernant le Cadre intégré. Il a dit que le montant total des contributions financières versées au Cadre intégré par trois pays donateurs – Finlande, France et République de Corée – pour 2007 était plus ou moins équivalent au montant de l'année précédente. Il n'avait pas été rendu compte au Conseil des activités concrètes relevant du Cadre intégré que la CNUCED avait menées, mais celles-ci étaient généralement axées sur l'appropriation nationale et l'intégration du commerce. La Division avait aussi procédé à des études diagnostiques sur l'intégration du commerce : par exemple, elle avait contribué à la rédaction de plusieurs chapitres des études portant sur les Comores et le Niger. Des ateliers préalables aux études diagnostiques avaient été organisés au Niger et au Soudan, ainsi qu'un atelier général à Dakar; tous avaient contribué au renforcement du Cadre intégré. En collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement, la CNUCED avait organisé des missions de sensibilisation aux Comores, en Guinée équatoriale et dans les Îles Salomon; ces missions avaient débouché sur la participation des Comores et des Îles Salomon au Cadre intégré. Concernant la formulation de projets à financer au moyen du guichet II du Fonds d'affectation spéciale pour le Cadre intégré, la CNUCED avait aidé des pays tels que la Guinée et Djibouti dans le domaine de la diplomatie commerciale. Des projets étaient en préparation, notamment pour le renforcement des capacités dans les domaines des questions commerciales (Sao-Tomé-et Principe et Sierra Leone), de la concurrence et de l'investissement (Tchad), ainsi que des règles d'origine (République démocratique populaire lao).

35. En conclusion, le Directeur a dit que la CNUCED avait lancé une étude sur l'intégration du commerce et avait organisé des missions pilotes (Ouganda, avril 2007; et Zambie, juillet 2007) pour tester des méthodes visant à incorporer le commerce dans les stratégies nationales de développement et permettre aux pays les moins avancés de s'intégrer dans l'économie mondiale.

36. La **Directrice de la Division du commerce international des biens et services et des produits de base** a remercié le Coordonnateur du Groupe africain

du soutien que son groupe avait apporté aux travaux de la CNUCED sur les produits de base, et plus particulièrement à l'Initiative globale sur les produits de base et à la bourse panafricaine des produits de base et des produits dérivés. Elle a souligné que les activités de la Division dans le domaine considéré répondaient aux mandats et aux orientations que les États membres, notamment les pays africains, avaient donnés à la CNUCED dans le Consensus de São Paulo, à la session annuelle de la Commission du commerce, et lors de l'établissement du budget-programme de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Le rapport de la CNUCED destiné à la présente session ne traitait pas des activités menées dans le domaine de la recherche et de l'analyse ou dans celui de la formation de consensus, mais seulement des activités de coopération technique destinées à l'Afrique. En fait, une grande partie des travaux sur les produits de base qui étaient effectués indépendamment ou à l'appui de la coopération technique et des activités de formation de consensus exécutés au cours des quatre dernières années, avait été consacrée à des thèmes transversaux et à des secteurs revêtant un intérêt particulier pour les pays tributaires des produits de base, qui étaient essentiellement des pays africains et des pays les moins avancés. On pouvait citer comme exemples les mécanismes de financement compensatoire, les bourses de produits de base, le commerce Sud-Sud, la production durable de coton, les mécanismes novateurs de financement, l'impact de la libéralisation des produits de base et l'accès des petits producteurs aux marchés. Toutes les réunions intergouvernementales de la CNUCED s'appuyaient sur des rapports analytiques qui, au cours des deux dernières années, avaient porté sur des secteurs comme l'énergie, le pétrole et le gaz en Afrique, l'acier et les produits spéciaux, les biocombustibles et la pêche. Ces travaux répondaient aux besoins des pays africains tels qu'exprimés aux réunions intergouvernementales de la CNUCED et plus particulièrement lors de la Conférence des ministres du commerce sur les produits de base organisée par l'Union africaine, qui avait abouti à l'adoption de la Déclaration et du Plan d'action d'Arusha sur les produits de base africains. En outre, la Division rendait compte à l'Assemblée générale des Nations Unies, tous les deux ans, de l'évolution et des perspectives des produits de base. Ce rapport analytique était examiné par l'Assemblée générale, qui en tenait compte lors de l'adoption de sa résolution sur les produits de base. La Division avait aussi apporté des contributions dans ce domaine à des publications telles que *World Economic Situation and Prospects*, ainsi qu'à ses propres publications, comme le *Rapport sur le commerce et le développement*, le *Commodity Atlas*, le *World Commodity Survey* et une série de manuels statistiques.

37. La Directrice a souligné que sa division avait été gênée par l'insuffisance des ressources, mais que la situation s'améliorerait prochainement grâce à l'appui de la Commission européenne à l'exécution d'un programme sur les produits de base destiné à tous les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique qui portait sur les quatre prochaines années. Enfin, elle a assuré les représentants que la CNUCED accordait le rang de priorité le plus élevé aux travaux relatifs aux produits de base en mettant l'accent sur la diversification, les capacités d'approvisionnement, la valeur ajoutée et le financement. La CNUCED était prête à entreprendre tous les travaux analytiques supplémentaires qui répondraient à de nouvelles priorités indiquées par les pays africains. Elle ferait distribuer aux États membres une liste complète des activités entreprises au cours des quatre dernières années et de celles qui étaient prévues pour l'année prochaine.

38. Le **Chef par intérim du Bureau du Coordonnateur spécial pour l'Afrique** a expliqué le projet de la CNUCED relatif à la mobilisation de ressources intérieures,

qui était financé par le Compte de l'ONU pour le développement (cinquième tranche) et auquel son équipe avait participé. Le premier objectif du projet était d'élaborer des mesures adaptées afin de mobiliser davantage de ressources intérieures pour financer les besoins de développement. Il s'agissait de faire en sorte que l'Afrique ne retombe pas dans la situation des années 70 et 80, périodes pendant lesquelles celle-ci s'était lourdement endettée. Le projet envisageait aussi des mesures tendant à optimiser l'utilisation de ces ressources. L'Afrique devrait utiliser les ressources exceptionnelles provenant de la hausse des prix pour renforcer ses capacités productives ou améliorer les conditions de vie de la population, ce qu'elle n'avait pas fait dans les précédentes phases d'expansion. Les ressources publiques devraient être affectées à la satisfaction des besoins les plus urgents de la population et à la réalisation des investissements les plus productifs. Si les impératifs politiques étaient peut-être importants pour décider de l'allocation des ressources, la croissance ne pouvait être au rendez-vous que si les facteurs économiques prévalaient. Les pays africains devraient réfléchir aux moyens d'instaurer un cadre institutionnel propre à encourager les investisseurs privés à investir sur le continent. Cela permettrait de réduire le risque et l'incertitude, qui constituaient l'un des principaux facteurs expliquant le faible taux d'investissement en Afrique. Seule une utilisation efficace des ressources financières aiderait le continent à atteindre ses objectifs de développement.

39. Le **Chef du Service des politiques d'investissement et du renforcement des capacités de la Division du commerce international des biens et services et des produits de base** a dit que le *World Investment Report 2007* de la CNUCED s'efforcerait d'évaluer l'impact sur le développement de l'IED dans l'industrie extractive et de recommander des orientations aux pays en développement d'accueil. Sur les 23 demandes d'examen de la politique d'investissement en attente, 11 émanaient de pays africains, dont 8 étaient des PMA. La charge de travail du secrétariat s'était accrue en raison de l'augmentation du nombre d'examens de la politique d'investissement : il a été procédé à trois ou quatre examens de ce type et à deux exercices de suivi par an. Si le Service s'était efforcé de procéder à des aménagements internes, en renforçant l'équipe chargée de ces examens et de leur suivi, cela avait été difficile cependant en raison des restrictions financières, et il lui était impossible de faire face à la longue liste d'attente. Enfin, le secrétariat s'emploierait à récolter davantage de fonds et appelait les donateurs à verser des contributions financières généreuses.

II. Ordre du jour des douzièmes sessions des commissions

(Point 3 de l'ordre du jour)

Décision du Conseil

40. Le Conseil a décidé que l'ordre du jour des douzièmes sessions des commissions serait examiné et approuvé pendant les consultations du Président, une fois que le rapport du Secrétaire général de la CNUCED serait disponible.

III. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives, questions connexes : désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil

(Point 4 de l'ordre du jour)

41. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi des documents ci-après :

« Liste des organisations non gouvernementales participant aux activités de la CNUCED » (TD/B/NGO/LIST/8);

« Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil » (TD/B/EX(41)/R.1).

Décision du Conseil

42. Le Conseil a décidé de reporter l'examen de la demande d'inscription de la Fédération arabe pour la protection des droits de propriété intellectuelle et de l'examiner avec d'autres demandes dont le Conseil serait saisi à sa quarante-quatrième session en octobre.

IV. Questions diverses

(Point 5 de l'ordre du jour)

Modifications proposées concernant le certificat d'origine SGP (formule A)

43. Pour l'examen de ce point, le Conseil était saisi du document ci-après :

« Modifications proposées concernant le certificat d'origine SGP (formule A) » (TD/B/EX(41)/2).

44. Le **Président** a appelé l'attention sur le document TD/B/EX(41)/2 exposant les modifications qu'il était proposé d'apporter aux certifications d'origine du SGP (formule A), à la suite de l'élargissement de l'Union européenne. Il a proposé au Conseil d'approuver ces modifications.

Décision du Conseil

45. Le Conseil a approuvé les modifications concernant le certificat d'origine du SGP (formule A) qui étaient proposées dans le document TD/B/EX(41)/2.

V. Questions d'organisation

Ouverture de la session

46. La session a été ouverte et présidée par M. Fredrik Arthur (Norvège), Vice-Président du Conseil.

Adoption de l'ordre du jour

47. Le Conseil a adopté l'ordre du jour provisoire publié sous la cote TD/B/EX(42)/1. (Voir l'annexe I du présent rapport.)

Bureau

48. Le Bureau du Conseil, élu à sa cinquante-troisième session, était composé comme suit :

Président : M. Arsene Balihuta (Ouganda)

Vice-Présidents : M. Juan Antonio Fernández Palacios (Cuba)

M. Andrej Logar (Slovénie)

M. Juan Antonio March (Espagne)

M. Alex Van Meeuwen (Belgique)

M. Fredrick Arthur (Norvège)

M^{me} Lisa Carle (États-Unis d'Amérique)

M. Iouri Afanassiev (Fédération de Russie)

M. Mohammad Ali Zarie Zare (République islamique d'Iran)

M. Miguel Bautista (Philippines)

Rapporteur : M^{me} Ana Inés Rocanova (Uruguay)

Rapport du Conseil sur sa quarante-deuxième réunion directive

49. Le Conseil a autorisé le Rapporteur à établir, sous l'autorité du Président, la version finale du rapport sur sa quarante-deuxième réunion directive.

Annexe I

Ordre du jour de la quarante-deuxième réunion directive du Conseil

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Activités de la CNUCED en faveur de l'Afrique.
3. Ordre du jour des douzièmes sessions des commissions.
4. Questions institutionnelles, questions d'organisation, questions administratives et questions connexes :
 - Désignation et classement d'organisations non gouvernementales aux fins de l'article 77 du Règlement intérieur du Conseil.
5. Questions diverses.
6. Rapport du Conseil sur sa quarante-deuxième réunion directive.

Annexe II

Participation*

1. Les représentants des États membres du Conseil du commerce et du développement ci-après ont participé à la réunion :

Albanie	Irlande
Algérie	Israël
Allemagne	Italie
Angola	Jamaïque
Argentine	Kenya
Autriche	Mali
Bangladesh	Maurice
Bélarus	Mexique
Bénin	Nigéria
Bhoutan	Norvège
Bulgarie	Oman
Chine	Ouganda
Côte d'Ivoire	Paraguay
Djibouti	Pologne
Égypte	Qatar
El Salvador	République tchèque
Espagne	Roumanie
États Unis d'Amérique	Serbie
Fédération de Russie	Slovénie
Gabon	Thaïlande
Ghana	Uruguay
Grèce	Venezuela (République bolivarienne du)
Haïti	Viet Nam
Honduras	Yémen
Iraq	Zimbabwe

2. Les organismes intergouvernementaux ci-après étaient représentés à la réunion :

Union africaine
Commission européenne
Organisation internationale de la francophonie.

3. Les organismes des Nations Unies ci-après étaient représentés à la réunion :

Commission économique pour l'Afrique
Centre du commerce international
Programme des Nations Unies pour le développement.

4. L'institution spécialisée et l'organisation apparentée ci-après étaient représentées à la réunion :

Organisation des Nations Unies pour le développement industriel
Organisation mondiale du commerce.

* Pour la liste des participants, voir TD/B/EX(42)/INF.1.

5. Les organisations non gouvernementales ci-après ont assisté à la réunion :

Catégorie générale

Ingénieurs du monde
Global Traders Conference
Ocaproce international
Third World Network
Conseil œcuménique des Églises.
